



Étaient présents : François DESCOEUR, André DUJOLS, Michel FABRE, Patrice FALIES, Bruno FAURE, Jean-Louis FAURE, Régis JOUDRIER, Christian LAFARGE, Martial MEYDIEU, Jean-Noël PARRA, Albert ROCHETTE

Excusés : Jean-Yves BONY, François LACHAZE

Ordre du Jour

- Comptes administratifs 2018 et Budgets primitifs 2019
- Collectif démographie du Cantal
- Marchés de travaux
- Assainissement
- Personnel
- Soutiens aux activités économiques
- Questions diverses

1. Travail sur les comptes administratifs 2018 et budgets primitifs 2019

Le Président dresse une présentation de la situation financière de la collectivité.

Malgré une baisse ininterrompue des dotations de l'état depuis 2011 (-528 000€ en cumulé depuis 2011), la collectivité maintient une situation saine caractérisée par :

- de faibles charges de fonctionnement (338 295€)
- un taux d'épargne brute de 17.39%
- un important volet d'investissement (3 571 160€ en 2018 tous budgets confondus)

Le Président fait lecture aux élus des comptes administratifs 2018 et propose des budgets prévisionnels 2019 basés sur les orientations budgétaires présentées en fin d'année 2018. Les élus échangent et finalisent les BP qui seront présentés en conseil communautaire.

2. Collectif démographie du Cantal (DEB 2019 035)

Le Président présente aux élus le projet de création d'un collectif pour la croissance démographique du Cantal initié par le Conseil Départemental.

Il précise que le Département propose de travailler de concert avec les différents partenaires. Sans créer de structure supplémentaire, le conseil départemental assurera l'animation et la coordination de ce "Collectif Démographie Cantal".

→ les élus valident à l'unanimité la participation de la communauté de communes au Collectif Démographie Cantal et nomment François LACHAZE titulaire et Patrice FALIES suppléant, comme représentants.

3. Marchés de travaux

a. Avenants marché de travaux MAA St Cernin (DEB 2019 031)

→ Les élus valident à l'unanimité les avenants suivants :

- Avenant 1 au lot 11 : SARL LESMARIE : +642.00€HT
- Avenant 1 au lot 3: SARL BLANC Maçonnerie: +2250.00€HT

b. Marchés complémentaires de travaux Brasserie (DEB 2019 032)

→ les élus valident à l'unanimité les marchés complémentaires:

- avec la SAS Alain ALBESSARD pour un montant de 8741.34€HT
- avec la SARL Hubert JOANNY pour un montant de 1086.00€HT

c. Plan de financement - Equipement sportif (DEB 2019 033)

→ Les élus valident à l'unanimité la sollicitation des partenaires financiers pour le projet du site du stade du Moulin à vent sur la Commune de Saint-Cernin, à savoir : le Conseil Régional, le Conseil Départemental, l'Etat au titre de la DETR 2018, le FSIL, et le CNDS, et une aide européenne au titre du FEADER.

4. Assainissement

a. Choix prestataire SPANC (DEB 2019 030)

Le Président rappelle aux membres du bureau que la communauté de communes a renouvelé une consultation pour la fourniture d'un service de prestation de contrôle des installations d'assainissement non collectif. Il rappelle que ce service a pour mission d'assurer le contrôle de bon fonctionnement des assainissements non reliés au réseau collectif ainsi que les contrôles de conception et réalisation d'installations neuves. La durée du contrat est de 4 ans.

→ Les élus décident à l'unanimité, de retenir la proposition de VEOLIA Eau pour un montant de prestations de :

- 72.00€HT pour le contrôle des installations existantes,
- 107.00€HT pour le contrôle d'implantation et de conception
- 74.00€HT pour le contrôle de bonne exécution

b. Marché de travaux assainissement - Besse (DEB 2019 082)

Le Président rappelle aux élus que la Communauté de Communes est désormais compétente en matière d'assainissement. Dans ce cadre, des travaux de reprise des réseaux d'assainissement de la RD 42 du bourg de BESSE doivent être réalisés.

Dans ce cadre, il rappelle la délibération du 19 avril 2018 qui précisait que la communauté de communes participerait au groupement de commande avec la commune et le syndicat des eaux.

→ les élus entérinent la décision de la CAO qui a retenue l'entreprise BERGHEAUD: pour un montant de 125 550€HT, avec comme sous traitant la SARL BOS.

c. Règlement service assainissement (DEB 2020 002)

Le Président rappelle aux élus que la communauté de communes du Pays de Salers a pris la compétence assainissement à compter du 1er janvier 2018. A ce titre, l'année 2018 a été une année de transition avec un fonctionnement par convention avec les communes. Aujourd'hui, le service entre en fonctionnement normal.

Il précise qu'il convient de mettre en place un règlement pour le service assainissement. Il fait lecture d'une proposition de règlement annexé à la délibération.

Il précise que ce règlement sera envoyé avec la première facture d'assainissement. Le règlement de cette première facture vaudra adhésion au service et acceptation du règlement.

→ Les élus valident à l'unanimité le règlement présenté et les propositions du Président

d. Assainissement - Raccordement (DEB 2020 038)

Le Président rappelle aux élus la mise en place du règlement assainissement qui évoque les procédures de raccordement des installations.

Il fait lecture des propositions de demande de raccordement et propose le tarif de 700€.

→ Les élus valident à l'unanimité les formulaires de demandes de raccordement et le tarif de 700€ par raccordement

e. Autorisation de signature d'une convention intercommunautaire pour la gestion du bassin de l'Auze et de la Sumène (DEB 2019 034 et 046)

Le Président demande l'autorisation aux membres du bureau de signer une convention avec les communautés de communes du Pays Gentiane, du Pays de Mauriac et de Sumène Artense pour la gestion du bassin versant de l'Auze et de la Sumène dans le cadre de GEMAPI. La Communauté de Communes de Sumène Artense sera chef de file de cette convention, elle emploiera un technicien rivière et se chargera également de l'animation. L'emploi de technicien rivière sera financé par le biais de subvention de l'agence de l'eau Adour Garonne et des quatre communautés de communes. La part d'animation dans le cadre de la gestion du bassin versant sera financé par les 4 communauté de communes.

→ Les élus valident, à l'unanimité, la proposition du président et nomment, à l'unanimité : Michel FABRE, Jean Louis FAURE et François DESCOEUR comme représentants.

5. Personnel

a. Modification RIFSEEP (DEB 2019 042)

→ Les élus décident à l'unanimité de modifier le tableau attributif du RIFSEEP, de la manière suivante, les critères d'attribution restent inchangés.

b. Création de poste - Chargé de mission accueil de population (DEB 2019 048)

Le Président rappelle que la communauté de communes développe un programme autour de l'accueil de nouvelles populations et que celui-ci a été retenu dans le cadre de l'appel à projet massif central.

→ Les élus valident à l'unanimité la création d'un poste sous forme contractuelle pour une durée de 3 ans. La durée hebdomadaire de travail sera de 35 heures à partir de mai 2019. La rémunération mensuelle sera calculée sur la base de l'indice brut 437, majoré 385.

6. Soutien aux activités économiques

a. Règlement soutien aux activités économiques (DEB 2020 003)

Le Président rappelle aux élus que depuis l'adoption de la loi NOTRe le conseil régional et l'échelon intercommunal sont les 2 échelons compétents en matière de développement économique.

Dans ce cadre, il précise que la communauté peut proposer un soutien aux activités économiques et il fait lecture de la proposition travaillée au niveau du bureau (règlement annexé à la délibération)

→ Les élus valident à l'unanimité le règlement de soutien aux activités économiques présenté et autorisent le Président à signer tout document afférent à ces décisions.

b. Soutien aux activités économiques - Romain GRENIER (DEB 2019 066)

Le Président présente aux élus le projet de Romain GRENIER, entreprise individuelle de menuiserie. Il rappelle que Romain GRENIER a déménagé son entreprise initialement basée à St Paul de Salers sur l'espace d'activités 360 degrés, dans un atelier de l'hôtel d'entreprises.

→ Les élus décident à l'unanimité d'attribuer une subvention de 5123.88€ correspondant à 8% d'une dépense maximale éligible de 64 048.60€HT à romain GRENIER, entreprise individuelle,

7. Questions diverses

a. Renouvellement convention Ecodds (DEB 2019 029)

Le président rappelle aux élus qu'il convient de renouveler la convention avec Ecodds pour l'enlèvement et le traitement des DDS. Il fait lecture du projet de convention annexé à la délibération.

→ Les élus valident à l'unanimité le renouvellement de la convention avec EcoDDS (Déchets Diffus Spécifiques des ménages)

b. Participation Carte Communale - Le Falgoux (DEB 2019 047)

Le Président rappelle aux membres du bureau, le projet intercommunal de parcabout sur la commune du Falgoux. Il précise que le permis d'aménager relatif au projet implique pour la commune, une révision de sa carte communale.

Dans ce cadre, il propose que la communauté de communes prenne à sa charge une partie des frais inhérents à cette révision.

→ Les élus valident à l'unanimité une participation de la communauté de communes à hauteur de 20% du montant HT des prestations

c. Autres demandes

Le Président fait lecture des demandes suivantes :

- La Feina propose une visite du site de Méandres dans le cadre de leur projet de chantier de jeunes
- Du courrier de la commune de St Martin Valmeroux relatif au projet du foyer rural. Ce dossier devra faire l'objet d'une réflexion dans le cadre de la commission urbanisme.
- Les demandes de subventions suivantes ont été examinées et ont reçu un avis négatif : Vivre à Anglards, Association Miel de Salers, Participation aux 24h de Brive.